



Paris, le 16 octobre

COMMUNIQUE DE PRESSE

Sauvons le financement du CTIFL

L'article 15 du projet de loi de finances pour 2015 prévoit une réduction de 50 % de la taxe fiscale affectée au CTIFL pour l'année 2015 et sa suppression en 2016

Les représentants de l'amont de la filière fruits & légumes (Légumes de France, FNPF, FELCOOP, GEFEL) rappellent la situation de crise grave que traverse actuellement le secteur.

Les organisations réaffirment leur soutien au CTIFL, maillon indispensable pour la recherche-développement dans un secteur soumis à de fortes distorsions de concurrence. Elles dénoncent cette proposition du Gouvernement, prise dans la précipitation et sans aucune concertation.

Elles s'étonnent de l'incohérence des décisions prises au sein du Gouvernement. En effet, alors que le PLF 2015 sature le financement du CTIFL, Emmanuel Macron, Ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique, annonce le [7 octobre](#) une consolidation des taxes fiscales affectées aux Centres Techniques Industriels, statut dont relève le CTIFL.

Face à l'impossibilité de modifier en quatre mois les modalités de financement du CTIFL, les organisations professionnelles de l'amont de la filière fruits & légumes demandent à l'unanimité la suppression du paragraphe V de l'article 15 du PLF 2015.

Contacts :

FNPF : Luc BARBIER – 06 15 98 58 20

Légumes de France : Jacques ROUCHAUSSÉ – 06 08 89 76 95

Felcoop : Jean-Michel DELANNOY – 06 72 84 80 53

GEFel : François LAFITTE – 06 09 58 04 36